



# LE TÊTU



Mairie de Curis au Mont d'Or

Numéro 197

## FEVRIER 2021

Avec nos meilleurs vœux de déconfinement nous vous présentons nos souhaits de réussite et de santé pour 2021.

Voici le premier numéro du TÊTU de l'année 2021 accompagné de son grand frère le TAMBOUR CURISSOIS qui retrace les événements de 2020.

Nous vous invitons à les parcourir avec bienveillance et en ayant toujours à l'esprit que si vous souhaitez y contribuer par des articles ils seront les bienvenus.

Pour commencer l'année nous évoquons quelques sujets « qui fâchent » et pour lesquels nous espérons être entendu (suggestion : lire à voix haute le Têtu) afin que le vivre ensemble soit un plaisir.

### COVID-19-VACCINATION

OUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION COVID

HÔPITAL INTERCOMMUNAL

GÉRIATRIQUE NEUVILLE-FONTAINE

53 Chemin de Parenty

69250 NEUVILLE SUR SAÔNE

Si vous avez plus de 75 ans et si vous souhaitez vous faire vacciner, vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au : 04 72 10 72 76.

Vous pouvez également prendre rendez-vous sur le site [WWW.DOCTOLIB.FR](http://WWW.DOCTOLIB.FR) et sur [WWW.SANTE.FR](http://WWW.SANTE.FR) pour tout autre centre de vaccination. Si vous souhaitez vous faire aider (en cas de difficultés avec l'informatique) vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de mairie

**Pour nous joindre : 04 78 91 24 .02**

Lundi 14h-17h - Mardi-Mercredi-Jeudi 10h-12h - Vendredi 13h30-16h  
Samedi 6 & 20 février 10h-12h00

# Appel à projets pour le développement d'activités commerciales dans le centre du village



Comme indiqué dans le dernier Têtu, suite au sondage réalisé cet été auprès de 138 ménages de la commune, un certain nombre de porteurs et porteuses de projets ont d'ores et déjà été reçus et un groupe de travail a été lancé avec un appel à candidature pour y faire participer des curissoises et des curissois, en plus des élus.

Depuis l'automne, ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour définir des critères de sélection des projets au regard des besoins exprimés dans l'enquête et des objectifs de la municipalité. Un appel à projet a été ensuite rédigé pour, d'une part communiquer sur le souhait de création d'activité dans la halle commerciale, d'autre part respecter des obligations juridiques liées à la procédure de préemption du fonds de commerce intervenue en juillet 2020.

Cet appel à projet, validé au conseil municipal du mercredi 27 janvier, est désormais disponible sur le site internet de la mairie.

Alors n'hésitez pas !

**Parlez-en autour de vous si vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées !**

**Attention, la date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 12 mars**

# LES BONNES RESOLUTIONS POUR 2021

## NOS AMIS LES CHIENS

### Le chien citadin

#### Les règles de base

Vivre avec un chien impose un certain nombre de responsabilités.

- 1 Je déclare mon chien de catégorie I ou II

Il est obligatoire de déclarer son chien de catégorie I (chiens dits « d'attaque ») ou de catégorie II (chiens dits « de garde et de défense ») auprès de la mairie de son lieu de résidence.



- 2 Je le tiens en laisse
- La loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux publics. Si votre animal est un chien de catégorie I ou II, il doit également être muselé.
- 3 Je suis en charge de ses déjections



Ramasser les déjections de son chien est une obligation prévue dans le cadre du code pénal (art R 632-1), du règlement sanitaire départemental et d'arrêtés municipaux. Le non ramassage fait encourir à son maître une contravention d'un montant minimal de 68 €.



**Il est donc obligatoire de les ramasser PARTOUT et tout le temps ! Dans tous les espaces publics, y compris les caniveaux, les espaces verts, les bandes plantées et les pieds d'arbres.**

Des corbeilles et des sacs de ramassage des déjections canines sont mis gratuitement à la disposition de leurs maîtres. Ils se situent : Dans le square à côté du commerce, rue du pontet et place de l'église.

Si vous souhaitez d'autres implantations de ces distributeurs afin de préserver la propreté des voiries, merci de nous en faire part.



# LES BONNES RESOLUTIONS POUR 2021



- Collecte des ordures ménagères : le mardi entre 6h et 13h
- Collecte sélective (le tri) : le vendredi entre 6h et 13h

Les poubelles doivent être sorties après 18h00 la veille du ramassage et rentrées dès la collecte effectuée afin de ne pas encombrer l'espace public.

## VOITURES VENTOUSES



Plusieurs voitures stationnent depuis trop longtemps à la même place dans le village. A ce jour nous en comptons une demi-douzaine. Un recensement des propriétaires indécis a été demandé à la gendarmerie. Une convention va être signée avec un prestataire chargé de la mise en fourrière de ces épaves qui procèdera à leur enlèvement afin de libérer les places et les rendre ainsi disponibles aux usagers.

Pour information les tarifs en vigueur pour un véhicule particulier (hors contravention) sont les suivants :

Opérations préalables : 15,20€ + Enlèvement 121,27€ + Garde journalière 6,42€ + Expertise 61,00€

A bon entendeur